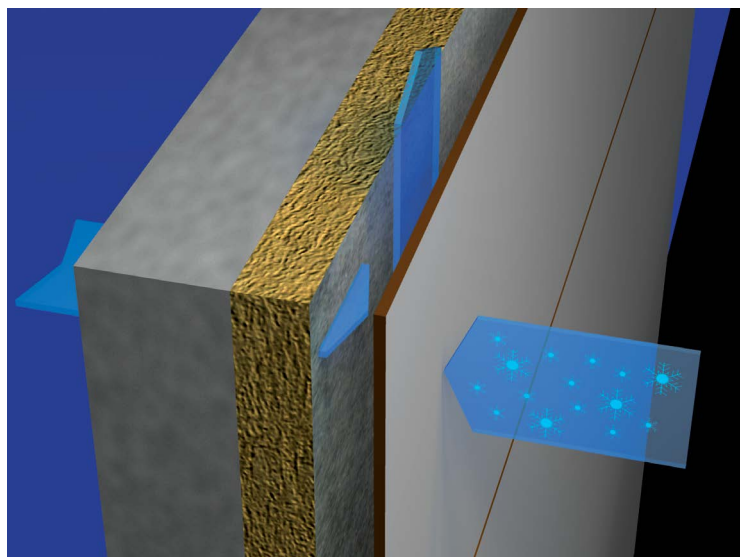


Système ME07 FR

Fixations visibles sur ossature bois

Le réglage de l'ossature devra prévoir une lame d'air ventilée de 20 mm minimum avec orifices de ventilation hauts et bas sur toute la façade. Les joints horizontaux et verticaux ouverts entre panneaux auront une largeur de 8 mm.

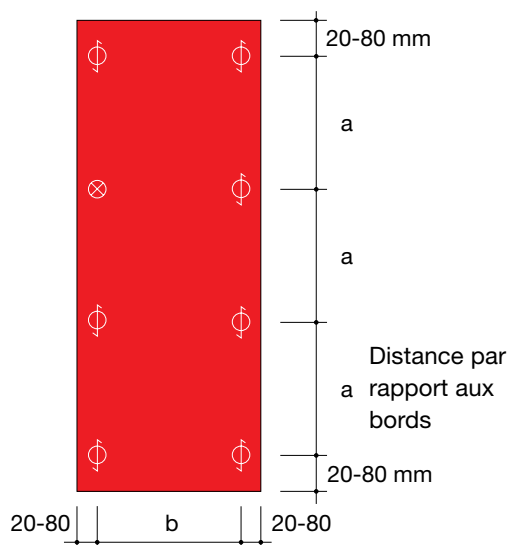
En raison des variations dimensionnelles des panneaux leurs fixations seront réalisées à l'aide de points fixes uniques (\varnothing 5mm) et points coulissants multiples (\varnothing 8mm vis). La tête de la fixation devra impérativement recouvrir le trou de perçage (fixation à tête fraisée interdite)



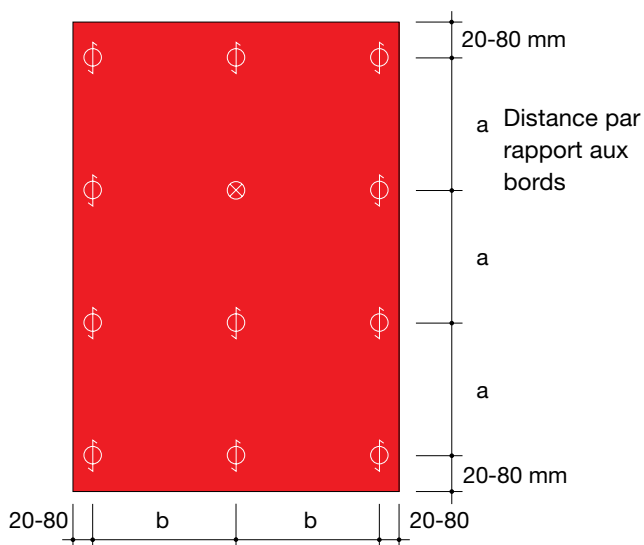
a = 600 mm maxi (voir Avis Technique en vigueur)
b = 600/650 mm maxi (voir Avis Technique en vigueur)

⊗ Point fixe \varnothing 5 mm

⊕ Point coulissants \varnothing 8 mm en vis



Pose sur 2 appuis



Pose sur 3 appuis et plus

for
people
who
create

Système ME07 FR

Fixations visibles sur ossature bois

En bardage rapporté ventilé

Les chevrons présentent les dimensions minimales suivantes:

- _Largeur chevrons vue: ≥ 80 mm pour les chevrons supportant les joints entre panneaux.
- _Largeur chevrons vue: 40 mm pour les chevrons intermédiaires.
- _Profondeur: 45 mm.

En vêtages ventilé:

Les chevrons présentent les dimensions minimales suivantes:

- _Largeur vue: 100 mm pour les chevrons supportant les joints entre panneaux.
- _Largeur vue: 100 mm pour les chevrons intermédiaires écartés de 60 cm.
- _Profondeur: 30 mm

Toutes les ossatures primaires verticales doivent être protégées contre l'humidité par une bande d'étanchéité du type EPDM résistant aux UV et intempéries débordant leur face vue de 20mm si elles ne sont pas classées au moins classe 3 des risques biologiques.

POSE ZONES SISMIQUE

En bardage rapporté ventilé ou en fixation directe au support, le système ME07 FR finition NT (panneaux d'épaisseur 6 ou 8mm exclusivement) sur ossature bois peut être mis en œuvre sur parois en béton, en MOB planes verticales, en zone de sismicité 2 pour les bâtiments de catégorie d'importance III et IV et en zones de sismicité 3 et 4 pour toutes catégories d'importance de bâtiments selon l'arrêté des 22 octobre 2010, 19 juillet 2011 et 15 Septembre 2014.

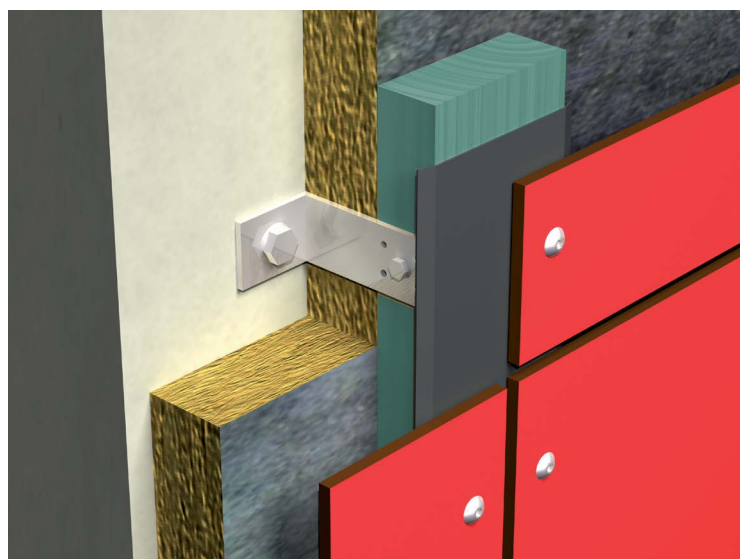
- Il sera conforme aux annexes A et B de l'Avis Technique ME07 FR
- Au cahier sismique du CSTB n° 3533 et additifs.
- Une rupture de l'ossature et du bardage doit être prévue à chaque plancher.
- Les panneaux Max Exterior ne peuvent ponter 2 ossatures fractionnées, le fractionnement d'ossature sera donc à intégrer au niveau du calepinage des panneaux sur la façade.
- Dimensions maximales de pose des panneaux Max Exterior en zone sismique:

Hauteur 3000 x Longueur 1800 mm : surface = 5,40 m²

Hauteur 1300 x Longueur 4090 mm

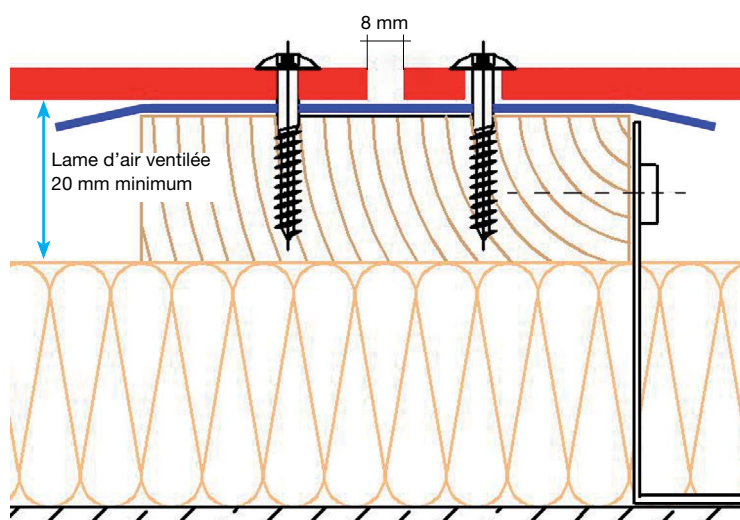
Toutes dimensions dans un rapport de surface de 5,40 m² avec une hauteur maximum de 3000 mm.

Dans tous les cas la pose du système ME07 FR devra être conforme notamment à l'Avis Technique ME07 FR, aux arrêtés, instructions techniques, réglementations et normes en vigueur



Point fixe trou Ø 5 mm

Point coulissant trou Ø 8 mm



FunderMax France
3 Cours Albert Thomas
F-69003 LYON

■ Tel.: 04 78 68 28 31
■ Fax: 04 78 85 18 56

www.fundermax.fr

for
people
who
create